



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DU SPORT  
BOULES**

Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules



Copie à :  
Chrono  
Comité directeur  
LBR

adresse  
63 rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

téléphone  
04 78 52 22 22

internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

email [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr)

numéro SIRET  
779 825 744 00039

code NAF  
9312 Z

**Hubert CHANEL**

Président délégué de la F.F.S.B  
Responsable du Pôle Sportif

à

Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf : HC/XM/128

**Objet** : Catégorisation 2023

Villeurbanne, le 13 juin 2023

Mesdames, Messieurs les Présidents de CBD,

Conformément à l'article 11 du Chapitre II du Règlement sportif, chaque C.B.D. ou District classe en M3 15 à 22 % de son effectif masculin adulte, c'est-à-dire :

- ✓ Les joueurs adultes et G -18 dernière année ayant obtenu, au cours de la saison sportive, le nombre de points de catégorisation défini par le pourcentage fixé par le CBD,
- ✓ Les joueurs issus de G -18 classés collectif espoirs qui n'ont pas opté pour la M2 et
- ✓ Les joueurs maintenus par leur classification antérieure.

Aussi, je vous serais reconnaissant de nous informer du pourcentage que vous souhaitez appliquer dans votre département pour la saison sportive à venir.

Sans réponse de votre part au 20 juin, nous reconduirons le pourcentage de la saison en cours avec un minimum de 15 %.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents de CBD, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Hubert CHANEL  
La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI